



SECTION de la CHARENTE

<http://www.fo-dgfip-sd.fr/016/>

COMPTE-RENDU COMITE TECHNIQUE LOCAL du 21/06/2016

*Vos représentants FO en CTL : Karine FLEURANT (CSB Soyaux),
Thierry SOLAS (SIP Angoulême) et Olivier Lhoumeau (La Couronne)*

*** Présentation de l'expérimentation « service d'appui au réseau » (SAR)**

Ce dispositif vise à apporter un soutien à distance aux postes comptables. L'objectif est de permettre aux postes d'assurer auprès des ordonnateurs leur mission de proximité, d'accompagnement technique et de conseil.

Bref, c'est la solution miracle trouvée par la Direction pour faire face aux diminutions d'effectifs qui plombent les postes comptables.

Cette unité sera rattachée à la division SPL et concernera tous les agents du CEPL afin de répondre aux besoins des postes selon leurs demandes qui s'effectueront selon une convention entre le comptable et la direction.

Après présentation du projet aux comptables du département, 7 d'entre eux se sont positionnés favorablement (2 sur des écritures particulières d'inventaires et de fin d'année, 4 sur du recouvrement et 1 pour des prises en charge). Un premier bilan sera effectué quelques mois après la mise en place du SAR qui devrait commencer en septembre.

Un service sans création d'emplois ! Nous voterons contre.

Nous soulignons qu'aux yeux de la Direction, ce sera forcément un succès puisque les postes comptables sont submergés de travail et qu'il s'agit d'une conséquence directe aux suppressions d'emploi dans le réseau.

Par ailleurs cette notion de back office pourrait déboucher sur une régionalisation d'un tel service et démontrer qu'il est aisé de travailler sur Helios hors de l'espace géographique de proximité. Nous soulignons combien l'ordonnateur est attaché à cette proximité et au conseil du comptable à ses côtés. La responsabilité du comptable ne serait pas impactée, et nous soulignons justement les risques de débet ainsi que le retour de balancier de la CRC pour qui le comptable demeure l'interlocuteur unique.

Enfin l'aide de l'EDR a été évoquée, pour l'instant ce ne serait pas d'actualité mais peut être ultérieurement et de manière ponctuelle. Nous soulignons combien l'EDR n'a pas vocation à se sédentariser, et la Direction certifie que le statut de l'EDR sera de toutes façons conservé.

*** Installation du pôle enregistrement départemental au 01/09/16**

présentation de la Direction : « Afin de permettre l'installation du pôle enregistrement dans les locaux proches de la cible du futur SPFE d'une part, de libérer un espace supplémentaire pour l'implantation des équipes de fiscalité professionnelle du futur SIE unique d'Angoulême d'autre part, il est proposé d'installer

- le SIE dans la zone des bâtiments A et B accueillant actuellement le SIE d'Angoulême ville

- l'enregistrement au rez-de-chaussée du bâtiment D »

L'inconvénient majeur, outre une surface plus petite, est que le pôle enregistrement se retrouverait coupé en deux alors qu'il s'agit d'un service où le fait de travailler ensemble est un avantage des plus pratique. Une autre possibilité permettrait de rassembler le service est possible au premier étage.

La Direction accepte le fait de revoir plus attentivement cette contre-proposition.

*** restructuration des secteurs d'assiette des SIP d'Angoulême Ville, Angoulême Extérieur et Cognac au 01/01/2017**

la Direction veut toujours fusionner les secteurs d'assiette. Officiellement pour apporter davantage de souplesse dans l'exercice des missions.

Les conséquences des baisses des effectifs sont joliment présentées comme une meilleure souplesse !

*** point d'étape sur les projets de restructuration du réseau de la DDFIP au titre de 2017.**

Les projets demeurent malgré un premier vote contre :

- fusion des SIE d'Angoulême
- achèvement du rapprochement SIP/CDIF avec création d'un PELP au sein du SIE fusionné et d'un PTGC (pôle topographique et de gestion cadastrale)
- fusion des SPF et du pôle d'enregistrement
- fermeture des trésoreries de Ruelle, du Gond-Pontouvre et du rassemblement de celle de Haute-Charente

*** Présentation du protocole de pilotage fonctionnel des BCR par la DIRCOFI Sud-Ouest**

L'objectif est de progresser dans la détection de la fraude, la mutualisation et la coordination entre les services de recherche.

*** Mise en place d'un pôle juridictionnel à la DDFIP de la Vienne à compter du 01/09/16**

L'objectif est de consolider l'efficacité et l'expertise de la mission juridictionnelle en confiant le traitement du contentieux fiscal d'assiette de première instance à 31 pôles implantés dans chaque direction métropolitaine siège d'un tribunal administratif. (Poitiers pour nous)

*** Actualités du groupe de travail « accueil » et suite du séminaire « cadres »**